

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT du RHONE:



16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUBE, DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 mai 1842.

La déplorable comédie imaginée par le gouvernement et la commission à propos de l'utopie d'un vaste réseau de chemins de fer s'est enfin dénouée au Palais-Bourbon dans la séance du 12. La chambre a voté au pas de course les titres 2, 3 et 4 du projet. Depuis l'ouverture de la session qui court à ses fins avec une si honteuse stérilité, elle n'avait pas encore fait une si considérable consommation d'articles et d'amendements dans une seule journée.

Les crédits compris dans l'ensemble du titre 2 de la loi pour une somme totale de 126 millions ont été successivement adoptés, et la chambre a décidé qu'il était ouvert au ministre des travaux publics:

Pour la partie du chemin de Paris à la frontière belge entre Paris et Amiens, des crédits de 4,000,000 sur l'exercice 1842 et de 8,000,000 sur l'exercice 1843;

Pour la partie du chemin de Paris à la frontière d'Allemagne entre Strasbourg et Hommarling, de 1,500,000 fr. sur l'exercice 1842 et de 3,500,000 fr. sur l'exercice 1843;

Pour la partie commune aux chemins de Paris à la Méditerranée et de la Méditerranée au Rhin entre Dijon et Chalon, de 1,000,000 sur l'exercice de 1832 et de 2,000,000 sur l'exercice de 1843;

Pour la partie du chemin de Paris à la Méditerranée entre Avignon et Marseille, de 2,000,000 sur l'exercice de 1842 et de 6,000,000 sur l'exercice de 1843;

Pour la partie commune aux chemins de Paris à la frontière d'Espagne, et de Paris à l'Océan entre Orléans et Tours, de 2,000,000 sur l'exercice de 1842 et de 6,000,000 sur l'exercice de 1843;

Pour la partie du chemin de Paris au centre de la France entre Orléans et Vierzon, de 1,500,000 fr. sur l'exercice de 1842 et 3,500,000 fr. sur l'exercice de 1843;

Pour la continuation des études, de 1,000,000 sur l'exercice de 1842 et de 500,000 fr. sur l'exercice de 1843.

Total général..... 42,500,000 fr.

Ainsi, il ne reste plus en réalité de cette grande vue d'ensemble, présentée avec emphase, au sein du parlement, comme un fruit du temps mûri par de longues et sérieuses études et par de graves méditations, que cinq ou six lambeaux de rails-ways, pâture promise et acquise au parti de l'agiotage et de l'industrialisme qui vient de faire proclamer sa toute-puissance dans la représentation nationale et son triomphe sur les intérêts généraux de la patrie par 245 voix de majorité sur 328 votants.

Maintenant voici le pays placé entre deux systèmes destinés à consacrer dans des termes égaux la dilapidation et la ruine de nos finances au profit des compagnies privées; nos chemins de fer seront construits au gré des entrepreneurs ou par le concours de l'Etat, des communes et de l'industrie privée, ou par les seules compagnies agissant en vertu de traités à forfait consentis par l'Etat, c'est-à-dire, — car il ne faut pas se dissimuler que ce ne

soit là un résultat forcé du système bâtarde que la majorité de la chambre a fait prévaloir, — que la législature a prononcé en fait l'aliénation de la propriété de l'Etat et de la fonction gouvernementale dans le système général de nos voies de communications en faveur de l'industrie incohérente et morcelée; qu'elle a jeté dans cette loi funeste les fondements du régime du monopole industriel et commercial, et marqué le point de départ de l'absorption par le capital de ces trois autres éléments d'activité et de production humaine: l'intelligence, le travail et la propriété.

Vivement critiquée d'abord par la presque unanimité de ses organes, cette loi de rétroactivité sociale a maintenant l'assentiment presque général de la publicité parisienne, sans distinction de drapeaux. C'est au pays à sonder le facile mystère de toutes ces palinodies et à voir si le problème posé dans cette formule historique: « Il y a bien quelque chose à faire », est convenablement résolu.

Pour nous, nous n'avons malheureusement à enregistrer qu'un avortement de plus.

Paris, le 14 mai 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous sommes informés que plusieurs familles victimes de l'événement de dimanche dernier, et qui croient que l'administration de la rive gauche a été, par son incurie et son imprévoyance, la principale cause de ce malheur, vont s'adresser aux tribunaux pour obtenir la réparation civile du préjudice qui leur a été causé. Les instances judiciaires suppléeront, au besoin, au zèle des magistrats agissant dans l'intérêt de la loi; car, pour savoir s'il y a lieu à des dommages-intérêts, il faudra bien rechercher s'il y a eu négligence et oubli des précautions qui doivent toujours être prises par toute compagnie chargée du transport des voyageurs.

La société du chemin de fer de la rive gauche ne possède que 12 locomotives, celle de la rive droite en a 40. Cependant avec 12 locomotives on a voulu, le jour des grandes eaux de Versailles, faire un service extraordinaire de transport. Cette imprudence mérite d'être signalée et examinée dans l'enquête qui se poursuit.

Nous recevons aujourd'hui le *Correspondant de Hambourg* du lundi 9 de ce mois. L'incendie est éteint. Du reste, ce journal ne donne pas beaucoup de nouveaux détails. La nouvelle Bourse est conservée; deux églises sont brûlées.

On a pris toutes les mesures possibles pour empêcher le feu d'éclater de nouveau. La plus grande partie des magasins du commerce et des entrepôts de marchandises, ainsi que les fonds de la banque, sont restés intacts.

Le sénat a fait annoncer que tous les bruits répandus dans le public relativement à des incendiaires sont entièrement dénués de fondement. Du moins jusqu'à ce moment aucun des individus arrêtés n'a été convaincu d'un pareil crime. Au contraire, on est parvenu à découvrir que plusieurs étrangers, notamment des

Anglais, qui, au péril de leur vie, avaient porté partout des secours, ont été très-maltraités par la populace. Un arrêté du sénat menace de la plus sévère punition ceux qui se permettraient de semblables traitements.

La préfecture de police, située dans la rue dite *Nener-Wall*, est aussi conservée. Le *Correspondant de Hambourg* est rédigé et imprimé dans l'ancienne caserne de cavalerie dite *Dsagonerstall*. Les bruits répandus relativement à des désordres paraissent être dénués de tout fondement, car le *Correspondant de Hambourg* assure que l'ordre n'a pas été un moment interrompu.

Des lettres particulières nous annoncent que le nombre des maisons réduites en cendres ne se monte qu'à 1,127.

— On nous écrit de Francfort-sur-le-Mein, 10 mai :

D'après des lettres particulières datées de Hambourg le 7 mai, les pertes causées par l'incendie seraient immenses. Plus de 2,000 maisons sont détruites. C'est dans la journée du samedi 7 mai seulement qu'on a pu se rendre maître du feu. Trois des maisons de banque les plus considérables de la place ont déclaré que, malgré tout ce qu'elles avaient souffert, elles continueront à payer leurs effets. La banque a recommencé à l'instant même ses opérations.

On mande de Hambourg, 8 mai, 7 heures du soir :

Le feu est éteint. 3,000 maisons sont en cendres. La cavalerie parcourt les rues pour maintenir l'ordre. La circulation est libre. Plus de 30,000 individus ont passé la nuit sur les remparts, sans avoir pris de nourriture depuis plus de 48 heures. On dit que plusieurs matelots étrangers ont été arrêtés munis de matières combustibles.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI.

Cinq 0/0, 119 50. — Quatre et demi 0/0, 107 50. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 81 60. — Banque, 3340 00. — Obligations de Paris, 1300 00. — Naples, 107 60. — Dette active d'Espagne, 24 0/0. — Etats-Romains, 105 3/4. — Cinq 0/0 belge, 105 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 787 50. — Caisse Lafitte, 5060 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 12 mai.

L'amendement de M. Roger (du Loiret) qui demande que l'article mentionne uniquement le chemin de la Méditerranée au Rhin, et que la mention du chemin de Paris à la Méditerranée soit supprimée, est rejeté. L'art. 12 est adopté.

L'art. 13, allouant 30 millions pour la partie du chemin de Paris à la Méditerranée comprise entre Avignon et Marseille par Tarascon et Arles, est mis aux voix et adopté.

L'art. 14 propose une allocation de 17 millions pour l'établissement de la partie commune aux chemins de fer de Paris à la frontière d'Espagne et de Paris à l'Océan comprise entre Orléans et Tours.

M. CHASLES demande que le ministre explique si la compagnie d'Orléans s'est mise en mesure de pouvoir ouvrir de nouvelles voies sur sa chaussée, et s'est assuré les moyens de rendre la circulation facile pour les cinq ou six lignes dont le chemin d'Orléans doit être la tête. Le gouvernement n'a pris à cet égard aucune mesure, n'a obtenu aucune garantie; il fera tort à l'état de plus de 300 millions.

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Cette première semaine n'a point présenté des débuts aussi heureux que nous aurions pu le penser d'après les réputations presque phénoménales qui avaient précédé ici plusieurs des artistes dont nous avons à nous occuper aujourd'hui.

M. Luxeuil (rôles Arnal et Bouffé) a fait son premier début dans l'*Homme de soixante ans* et dans *Renardin de Caen*. Ce jeune artiste, avec un physique assez comique et une physionomie spirituelle, n'est cependant arrivé dans ces deux rôles qu'à des résultats fort négatifs. Sous les traits du vieillard, il n'a guère laissé percer cette bonhomie gaie, railleuse et mordante qui est tout le caractère et tout le comique de ce rôle; dans *Renardin de Caen*, la gaieté lui échappait également, les situations les plus excentriques le trouvaient sans aucune jovialité bouffonne et presque sans verve. Nous voulons bien faire la part de l'émotion que peut causer un premier début; mais ce n'est pas une raison pour que l'artiste ne puisse trouver une seule fois l'occasion d'exciter un rire franc et expansif dans un rôle aussi comique et aussi en dehors que l'est celui de Renardin.

Les rôles faits pour Arnal, nous dit-on, sont hors nature, et la société ne présente pas des originaux de cette espèce. L'artiste aurait donc en quelque sorte raison de s'efforcer de les rendre plus vrais en les jouant d'une manière plus sage et plus raisonnable. Nous ne sommes point de cet avis. Et d'abord est-il bien vrai que les caricatures créées par Arnal n'aient pas quelque peu leurs types dans la société actuelle? Elles ont au moins une certaine réalité dans l'imagination de tous, et vouloir leur donner une physionomie sérieuse et triste, c'est leur ôter tout leur caractère et toute leur poésie, c'est jeter sur la scène des caractères bâtarde qui n'ont pas même, pour se faire écouter, une individualité quelconque. Il faut donc que M. Luxeuil accepte de tous points les conséquences des rôles qu'il est appelé à représenter, sinon il risque fort de n'être pas compris et conséquemment d'avoir peu d'influence sur le public. Nous attendons cet artiste à un second début pour savoir définitivement s'il possède assez de qualités comiques pour jouer les Arnal. Momentanément nous n'avons encore trouvé en lui que le pire de tous les comiques, le comique triste. Cependant on ne peut nier que M. Luxeuil n'ait fait preuve de talent comme comédien, et nous sommes certains qu'avec son intelligence il pourra obtenir de légitimes succès dans un autre ordre de rôles. Toute la question est de savoir si l'on veut un comédien sérieux ou un bouffon.

Bordeaux, dont nous admirons beaucoup le port de mer, mais dont nous goûtons moins l'intelligence en matière théâtrale, nous avait certes exigé les talents dramatiques de M^{me} Maria Roland. Cela dépend sans doute de la manière de voir. Pour nous, qui n'avons point les yeux bordelais, nous avons le malheur de trouver M^{me} Maria Roland une actrice assez médiocre sous beaucoup de rapports. Chez elle, le pathétique est plein d'emphase et d'exagération; la voix est rauque et superlativement enrouée, les gestes prodigieusement anguleux. Ajoutez à cela une démarche étrange, une mise d'un goût plus que douteux, et vous comprendrez pourquoi cette actrice a éprouvé une assez forte chute dans le rôle d'Antonie de la *Grande Dame*. Libre aux Bordelais de prendre ces qualités négatives pour de la chaleur, de la verve, de la grâce, du charme, nous ne les blâmons point. Quand on possède comme eux le splendide spectacle de l'Océan, on peut n'être point aussi difficile sur le plus ou moins de mérite d'une actrice. Seulement nous conseillons à M^{me} Maria Roland,

dans son intérêt et dans celui du public, de ne point tenter l'épreuve d'un second début. N'est-il donc pas à Paris quelques charmantes jeunes premières qu'on pourrait avoir? Dans l'état actuel de notre petit théâtre, il faut à tout prix une première actrice élégante et de beaucoup de mérite, car vraiment nous ne voyons pas encore avec qui l'on pourra jouer le vaudeville-comédie et un peu opéra comique.

Certes ce n'est pas sur M^{me} Lefebvre qu'il faudra compter pour chanter les airs d'opéra qu'on intercale dans toutes les vaudevilles actuels, car cette charmante actrice que nous avons souvent applaudie dans la comédie, au Grand-Théâtre, et qui avait créé avec tant de bonheur et de charme le joli rôle d'Abigail, dans *le Verre d'Eau*, chante faux avec une rare perfection. Elle a fait sa première apparition, aux Célestins, dans *Estelle*, et vraiment elle n'a guère su trouver dans ce rôle l'occasion de se faire applaudir. Était-ce émotion? Était-ce frayeur du couplet, pour elle véritable épée de Damoclès? A part deux ou trois mots qu'elle a bien dits, M^{me} Lefebvre est restée au-dessous d'elle-même dans ce joli rôle d'*Estelle*. Nous croyons que cette actrice sera mieux placée dans le drame que dans le vaudeville. Le peu de justesse de sa voix doit la mettre en garde contre le couplet. Aussi croyons-nous qu'une forte jeune première de vaudeville serait nécessaire à côté d'un premier rôle; car ce n'est pas sur M^{me} Lefebvre et Léonie Augié qu'on peut compter pour les rôles importants.

La seule actrice que, dans les débuts de cette semaine, ait paru posséder vraiment quelques qualités de son emploi, c'est M^{me} Damoreau, dont le physique et les manières élégantes sont fort convenables pour les rôles de grandes coquettes. M^{me} Damoreau sait parler, marcher, s'asseoir comme ferait une véritable grande dame dans un salon aristocratique, de la façon la plus simple, la plus gracieuse. Sa mise est ordinairement de fort bon goût, et ce qui lui donne plus de prix, c'est qu'elle la porte avec beaucoup d'aisance. Sa voix est d'un timbre fort agréable; seulement cette voix a le malheur de n'avoir guère qu'une ou deux notes, clavier harmonieux qui suffit, il est vrai, pour cette causerie fine, aimable, spirituelle, enjouée d'un salon, mais qui probablement n'aborderait que difficilement la passion qui demande une grande variété et une grande souplesse d'intonations. Nous avons pu nous en convaincre en voyant M^{me} Damoreau jouer la *Grande Dame*. Dans toute la partie dramatique du rôle elle a manqué de force et de puissance; mais en revanche elle cause avec beaucoup de grâce et d'esprit, ce qui lui a valu un beau succès dans le vaudeville *Pour mon Fils*. Malgré ses défauts, M^{me} Damoreau est une bonne acquisition pour notre théâtre, où depuis long-temps ces rôles étaient fort abandonnés.

M^{lle} Léonie Augié, qui avait éprouvé quelque léger désagrément dans *le Chevalier du Guet* en jouant par complaisance un rôle qui n'est pas de son emploi, a obtenu à son premier début, dans *Zoé*, un fort agréable succès. Sa voix est fraîche et assez juste; son jeu a du naturel et de la naïveté. Elle sera fort convenablement placée dans les troisièmes rôles. Notez que M^{lle} Léonie a presque été redemandée après avoir joué *Zoé*.

Nous ne pouvons guère encore nous prononcer sur la valeur de M. Lureau, second comique, qui jouait Roussellet dans *Zoé*; ce n'est pas là un rôle de son emploi, aussi s'y est-il montré assez faible et très-peu comique. On pourrait dire à cet artiste, à l'entendre crier son dialogue :

Vous le prenez, monsieur, sur un ton un peu haut.

En effet, M. Lureau a une petite voix criarde qui n'est pas fort récréative; mais, à part cela, il a une grande habitude de la scène, et peut-être pourrait-il tenir l'emploi de troisième comique quand nous en aurons définitivement un premier et un second. Nous ne pouvons pas long-temps encore avoir des comiques pour ne point rire. Le vrai et haut comique, dit-on, se perd chaque jour; oui, mais il doit rester encore des comiques

Nous l'avions pensé depuis long-temps : le besoin d'une *physiologie de la cravate* se faisait vivement sentir, et c'est probablement pour n'avoir point assez médité sur la philosophie de la cravate que M. Ulric Douard, rôles de seconds amoureux, s'est attiré le blâme de la haute presse pour une certaine cravate rouge qu'il a risquée dans plusieurs rôles. M. Ulric, plein de respect pour la presse ministérielle et officielle, s'est empressé de se rendre à ses avis, et la cravate a été impitoyablement sacrifiée. Alors M^{me} les rougiphobes ont trouvé que M. Ulric en cravate blanche porte assez convenablement l'habit de ville, qu'il a une tenue raisonnable et qu'il ne dit point mal le couplet, toutes qualités qui suffisent pour un amoureux de troisième ordre. Nous sommes de leur avis; avec M. Eugène André, qu'on attend, et M. Henry, qu'on applaudit souvent, M. Ulric peut fort bien être conservé. Règle générale : un second amoureux qui aurait beaucoup de talent s'empresserait de prendre les premiers rôles, ce qui ne prouve pas cependant que les seconds amoureux soient sans talent. Voilà pourquoi sans doute ces sortes de rôles sont si difficiles à juger, et que les feuilletonistes sont presque heureux de leur trouver des cravates plus ou moins rouges pour avoir quelque chose à leur dire. M. Ulric s'est fait justement applaudir dans *Estelle*, où il joue le rôle d'un capitaine de marine d'une façon convenable. Le malheur pour lui est d'être trop souvent sur la brèche; mais que fait M. Eugène André?

Un malencontreux sifflet poursuit M. Alexandre chaque fois qu'il entre en scène, ce qui vaut à cet artiste d'unanimes salves d'applaudissements. Il a fort bien joué le rôle du comte de Saligny, dans *Estelle*.

Enfin voici une femme dont le talent est franc, vif, animé, piquant, et qui chante juste avec une jolie voix : c'est M^{lle} Amélie Brière qui, dans la *Comtesse du Tonnerre*, vient de retrouver ses premiers succès. Cette actrice nous est revenue à peu près telle que nous l'avons connue il y a quelques années; seulement sa voix a gagné en souplesse ce qu'elle a perdu en fraîcheur et en mordant. C'est encore une amusante soubrette, digne des applaudissements nombreux qui l'ont accueillie à son premier début.

Z.

Salon de 1842. — Architecture.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont forcé de suspendre cette analyse, malgré l'engagement que nous avions pris le mois dernier. On n'est malheureusement pas maître d'écouter ses desirs. Nous prions donc les lecteurs qui ont bien voulu jeter les yeux sur notre premier article de nous pardonner ce retard; à l'avenir, nous leur promettons plus d'exactitude.

Quoiqu'en général on réserve l'architecture pour la fin, c'est par elle néanmoins que nous commencerons cette revue. Nous pensons, en effet, que l'honneur du premier rang lui est dû, comme au plus significatif, au plus imposant, au plus populaire, au plus profondément national de tous les arts. Que sont en effet la sculpture et la peinture, sinon des accessoires de l'architecture, des ornements qui servent à sa décoration, qui embellissent sa sévère majesté?

Debout au milieu de nos villes et de nos campagnes, les grands monuments sont comme la tradition vivante des événements qu'ils retracent, le miroir fidèle des idées qui les ont inspirés; ce sont des histoires de pierre et de marbre. A leur aspect, l'imagination, vivement frappée, s'élève, le champ de la pensée s'agrandit, l'esprit s'élève, et des sentiments d'un ordre supérieur viennent souvent alors révéler à l'homme, au lieu des mesquines et tristes passions de chaque jour, le secret de sa puissance, la grandeur de son origine et la mystérieuse sublimité de ses fins. C'est par de telles leçons qu'il faut instruire le peuple; son ame ardente et naïve

M. TESTE, ministre des travaux publics : Ce n'est pas le moment de s'expliquer là-dessus. Il est certain que des garanties convenables seraient exigées de toute compagnie qui s'engagerait à prolonger sa ligne.

MM. Dufaure, Charles, Remilly et Legrand, commissaire du roi, sont successivement entendus.

L'art. 14 est mis aux voix et adopté.

L'art. 15, qui alloue 12 millions pour la partie du chemin du centre comprise entre Orléans et Vierzon, est adopté.

L'art. 16 propose l'allocation de 1,500,000 fr. pour la continuation des études des grandes lignes de chemins de fer.

La chambre entend sur cet article MM. Dessauvres, Glais-Bizoin, Teste, Jaubert, Leyraud, Deslongrais.

L'art. 16 est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 17 qui attribue aux divers chemins une allocation spéciale à l'année 1842.

Cet article est adopté.

Les art. 18 et 19, composant le titre 3 et dernier, et relatifs aux voies et moyens, sont mis aux voix et adoptés.

Avant qu'il soit procédé au scrutin sur l'ensemble du projet, un débat s'engage relativement à la fixation de l'ordre du jour des prochains travaux de la chambre. La question est soumise à la chambre de mettre à l'ordre du jour de lundi le commencement de la discussion du budget.

M. LHERBETTE demande qu'avant le budget on s'occupe de plusieurs lois importantes sur les sucres, sur les monnaies, sur la police du roulage.

M. DUMON appuie la demande d'une prompt discussion de la loi des sucres.

La chambre décide que les sucres seront inscrits à l'ordre du jour de lundi avant le budget.

M. VITRY : Il est bien entendu que la chambre se réserve de discuter entre les dépenses et les recettes plusieurs lois essentielles.

De toutes parts : Oui ! oui !

Il est procédé au scrutin sur les chemins de fer. Cette opération donne pour résultat :

Votants.	338
Majorité absolue.	170
Pour l'adoption.	245
Contre.	83

La chambre adopte.
La séance est levée à six heures.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 13 mai.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.
Le procès-verbal est adopté.

M. GARCAS demande et obtient un congé.

La chambre adopte d'abord par assis et levé plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi relatif à l'exécution de la convention conclue entre la France et le grand-duché de Bade.

« Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, sur l'exercice de 1841, un crédit extraordinaire de 32,562 fr. 85 c. pour assurer l'exécution de l'art. 9 de la convention conclue, le 5 avril 1840, entre la France et le grand-duché de Bade, au sujet du règlement des limites. » — Adopté.

« Art. 2. Ce crédit formera un chapitre spécial du budget du département des affaires étrangères de l'exercice 1841, et il sera pourvu au paiement des dépenses qu'il autorise au moyen des ressources ordinaires affectées à cet exercice. » — Adopté.

Voici le résultat du scrutin sur l'ensemble du projet :

Nombre des votants.	237
Majorité absolue.	168
Boules blanches.	225
Boules noires.	12

La chambre a adopté.

La chambre vote ensuite le projet de loi suivant, article par article :

« Art. 1^{er}. Un crédit de 32,000 fr. est ouvert sur l'exercice de 1842 au ministre de l'agriculture et du commerce, pour être ajouté, à titre de subvention, aux fonds spéciaux de la caisse des retraites, et assurer le paiement des pensions du service des haras de l'Etat et des écoles royales vétérinaires.

« Ce crédit formera un chapitre spécial au budget de l'exercice de 1842.

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 25 juin 1841 pour les besoins de l'exercice de 1842. »

Le scrutin sur l'ensemble de ce projet donne le résultat suivant :

Nombre de votants.	238
----------------------------	-----

en reçoit des impressions qui le disposent aux grandes choses, qui développent dans sa tête de grandes idées et font naître dans son cœur de généreuses inspirations. Les monuments sont des pages saisissantes sur lesquelles chaque génération inscrit ses annales et ses pensées. Leur langage, pour être muet, n'est ni moins expressif, ni moins énergique, ni moins entraînant ; il pénètre les replis les plus intimes de la conscience humaine et la soumet à son empire. Aussi la religion et la patrie, ces deux éternels fondements de toute société durable, doivent-elles en retirer les plus heureux fruits, les résultats les plus féconds.

Tous les peuples ont instinctivement compris cette vérité, car tous se sont empressés de multiplier sur leurs territoires les symboles persistants de leurs croyances ou de leur gloire, et tous les ont revêtus du caractère particulier de leurs passions ou de leur génie. L'Inde mystérieuse se révèle tout entière dans les formes étranges de ses idoles et le bizarre aspect de ses pagodes. L'immobilité de l'Egypte s'est conservée jusqu'à nous dans la raideur de ses sphinx, de ses statues et de ses hiéroglyphes, dans l'inflexible rigidité de ses obélisques, dans la lourde pesanteur de ses temples et dans la masse imposante de ses inébranlables pyramides. Le riche et capricieux Orient a dépensé les trésors de son imagination luxuriante dans la profusion des détails, dans l'éclat des ornements, dans le prix de la matière et dans l'exubérante fécondité du travail. La rude et sauvage barbarie du Celta, la férocité de ses rites sanglants sont empreintes dans la grossièreté primitive, dans l'aspect singulièrement triste de ses menhirs et de ses dolmens. La Grèce, cette terre classique des arts où le sensualisme embellissait des fictions les plus séduisantes de la grâce, a porté le culte de la forme jusqu'à l'idéal de la perfection. Les harmonieuses proportions de son architecture, le style simple et noble de sa statuaire perpétuent au milieu de nous les élégantes traditions de cette riante patrie des muses, traditions qui se résument dans le Parthénon, dans la Vénus de Florence et l'Apollon du Belvédère. Rome, au contraire, avec l'apreté sévère de son génie, avec son ambition fiévreuse, sa confiance aveugle en elle-même, sa force indomptable, devait laisser des souvenirs d'une autre nature et traduire sa formule sociale en un autre langage. La ville éternelle exigeait des monuments d'une éternelle durée ; l'énergie du peuple-roi voulait s'exercer dans des efforts dignes de lui, dans des œuvres exceptionnelles comme ses destinées. Lui seul pouvait doter le monde de ces forums, de ces arcs de triomphe, de ces aqueducs, de ces thermes immenses, de ces amphithéâtres colossaux, véritables ouvrages de géants dont l'indestructible solidité semble défier la puissance dévorante du temps et des hommes plus destructeurs encore que le temps. Il a fallu toute la rage furieuse des sauvages conquérants du grand empire pour outrager ces magnifiques témoignages d'une grandeur évanouie et pour joncher la terre de leurs débris.

Plus tard, quand l'ancien monde eut disparu, et que le christianisme vainqueur demeura seul debout sur les ruines du polythéisme renversé, le nouveau culte proscrivit les traditions de l'art antique. La religion du cœur et de l'esprit ne pouvait s'accommoder des formes de la religion des sens et de la matière. Après la crypte silencieuse et secrète, symbole de l'âge des persécutions et du martyre, le style roman se prêta d'abord à la gravité du dogme chrétien, à la solennelle majesté de ses cérémonies ; mais bientôt la foi, s'inspirant de la poésie des divins mystères et s'élevant aux plus sublimes inspirations du génie, fit monter vers le ciel ces monuments admirables que la naïve ferveur de nos pères sut orner de toutes les grâces d'une poésie pleine de charme, d'élégance, de mysticisme et de grandeur. C'est alors que l'on vit apparaître l'ogive élancée, empruntée peut-être à la façon gracieuse dont les arbres entrecroisent leurs rameaux dans les hautes forêts, les arceaux gigantesques, les légères colon-

Majorité absolue.	170
Boules blanches.	220
Boules noires.	18

La chambre adopte.

Pendant le vote au scrutin, une trentaine de députés font cercle autour de M. Arago qui est assis à sa place ordinaire, à l'extrême gauche. M. Arago semble par ses gestes donner des explications sur la catastrophe du 8 mai. Il s'aide aussi de la plume et trace des lignes pour faciliter sa démonstration. M. Fould est au premier rang des auditeurs et adresse à M. Arago de fréquentes interpellations.

La chambre vote sans débat le projet de loi ayant pour objet d'accorder au ministre de la marine et des colonies des crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice de 1842.

La chambre passe au scrutin.

Le scrutin donne pour résultat :

Nombre des votants.	232
Boules blanches.	219
Boules noires.	13

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à fixer la pension de retraite des vétérinaires militaires.

« Art. 1^{er}. Les vétérinaires seront traités, tant pour la fixation de la pension de retraite que pour les conditions qui y donnent droit aux termes de la loi du 11 avril 1831, savoir :

« Les vétérinaires principaux comme les officiers de santé aides-majors, les vétérinaires en premier comme les officiers de santé sous-aides, les aides vétérinaires comme les vétérinaires en premier, les sous-aides vétérinaires comme les vétérinaires en second, de la classification actuelle.

« Les droits des veuves et des orphelins seront réglés d'après les mêmes bases. »

Cet article, vivement combattu par M. Bertin de Vaux et défendu par le ministre de la guerre, est adopté.

« Art. 2. Seront appliquées aux vétérinaires principaux et aux vétérinaires en premier les dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ; celles de l'art. 13, jusques et y compris ces mots : « sur le rapport du ministre de la guerre » ; celles de l'art. 18, « dans les cas de réforme pour infirmités » ; et enfin celles des articles 19, 20, 21 et 27. »

M. GUILHEM prononce contre cet article quelques paroles qui sont réfutées par M. Garraube.

L'art. 2 est adopté.

La chambre n'étant plus en nombre, le scrutin est renvoyé à demain.

La séance est levée à six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 14 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est le scrutin sur le projet de loi tendant à fixer la pension de retraite des vétérinaires militaires et à leur appliquer la loi sur l'état des officiers.

Ce scrutin donne le résultat que voici :

Nombre des votants.	231
Majorité absolue.	116
Boules blanches.	181
Boules noires.	50

La chambre a adopté.

Sur le rapport de M. Ladoucette, M. Galos, réélu à Bordeaux, est admis.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. TESNIÈRES, rapporteur :

« Le sieur Triquet, propriétaire et rédacteur du journal le *Publicateur* de Nîmes, réclame contre les inconvénients qui résultent, selon lui, de l'exécution de la nouvelle loi sur les ventes judiciaires, en ce qui concerne l'annonce de ces ventes dans les journaux. »

La commission dit qu'on comprend pourquoi la cour de Nîmes a préféré un journal qui avait plus d'abonnés. Le *Publicateur* avoue lui-même qu'il n'est pas politique.

La commission propose l'ordre du jour.

M. HAVIN : Je demande que la chambre prononce le renvoi à M. le ministre de la justice. (Ecoutez !)

Messieurs, dit l'orateur, je pense qu'on fait ici bon marché de la chambre. Nous faisons les lois ; mais nous avons besoin de nous assurer qu'elles sont bien exécutées. Par la loi sur les annonces judiciaires, qu'avons-nous voulu ? donner une espèce de subvention à la presse ministérielle aux dépens de l'opposition ? Je ne le crois pas, et si nous remontons à la dis-

cussion qui a eu lieu dans les chambres, nous n'avons voulu qu'une chose, une publicité plus grande et par suite un plus grand nombre d'enchères. Les protestations contre l'usage qu'on pouvait faire de la loi n'ont pas manqué dans l'une et l'autre chambre. A la chambre des pairs, M. le rapporteur Persil prétendait qu'on n'avait pas voulu porter atteinte à la liberté illimitée de la presse. Ici M. Pascalis disait : « Les tribunaux se défendent de toute concession à l'esprit de parti. » Enfin M. le garde-des-sceaux disait à la chambre des députés : « Votre vote n'aura aucun caractère politique. Il ne s'agit pas de la liberté de la presse, il s'agit de la plus grande publicité possible à donner aux actes de saisie immobilière. »

Qu'est-il arrivé ? Partout où les journaux de l'opposition présentaient une préfecture. Si j'avais le temps, je vous citerais une quantité d'exemples ; je me bornerai à faire deux ou trois citations relatives aux journaux de villes :

de Normandie que je connais le mieux. Au Havre, il y a le *Journal de la ville* qui depuis plus de 40 ans existe. Ce journal a plus de 1,500 abonnés. Le *Courrier du Havre* en a 75 ou 80. On a choisi ce journal qui était établi depuis six mois à peine. Savez-vous, messieurs, quelle est la portée des annonces judiciaires ? Au Havre, qui est une ville de commerce, les annonces judiciaires sont d'une importance de 25,000 francs.

Le *Courrier du Havre* a eu ces annonces parce qu'il appartenait à la bonne presse. A Caen, le *Pilote du Calvados*, qui est la propriété d'une famille, a une publicité quadruple de celle du journal de la préfecture. Cependant la feuille ministérielle a obtenu le monopole des annonces.

Le *Pilote* est d'une opposition modérée ; pourtant ; mais il est vrai que c'est là peut-être un motif de plus, car, d'après un noble pair, les journaux les plus modérés sont les plus dangereux. (Aux voix !)

Dans la Manche le journal du pouvoir a 50 abonnés ; il a obtenu les annonces au détriment de son confrère, journal de l'opposition.

Que résulte-t-il de tout ceci, messieurs ? que la publicité réelle n'existe pas, et que les avoués, les bons avoués eux-mêmes, sont obligés de demander des insertions supplémentaires dans un autre journal.

M. Havin discute ici le but de la loi, qui est de donner aux annonces la plus grande publicité possible. Craint-on que l'opposition ait une petite parcelle du droit de publicité ?

Messieurs, l'intention de la loi est méconnue. Le temps avancé de la session ne me permet plus de proposer une modification ; quant à présent, je me borne à demander le renvoi, et j'espère que le gouvernement ne s'y opposera pas.

M. GAILLARD DE KERBERTIN, en sa qualité de chef d'une cour royale, déclare injustes et calomnieuses les accusations portées contre les cours royales à l'occasion de l'application de l'article 696. (Vives réclamations à gauche.)

M. TASCHEREAU : On vient de vous présenter des chiffres ; ce ne sont pas là des calomnies.

M. DE KERBERTIN défend le principe de la désignation d'un seul journal comme assurant la plus grande publicité. Il avoue que, dans les choix qui ont été faits, on n'a pas eu en vue de favoriser les journaux ennemis de nos institutions ; mais ce n'est pas là un crime.

A gauche : Non ! non ! Continuez vos aveux, ils sont instructifs.

M. DE KERBERTIN soutient qu'il n'a aucun reproche à faire à sa conscience, que ce qu'il a fait il continuera à le faire, et qu'il espère que les cours royales persisteront dans les bonnes voies où elles sont entrées.

M. CORNE appuie le renvoi à M. le garde-des-sceaux. Il ne veut pas s'occuper, dit-il, de la manière dont la loi sur les annonces judiciaires a été appliquée ; il ne veut pas attaquer les désignations des cours royales ; il ne veut attaquer que la loi qui lui paraît mauvaise. Cette loi ne devait pas avoir de caractère politique, le pouvoir en a fait un instrument dont il se sert contre ses adversaires.

L'orateur pense qu'on a fait un présent funeste à la magistrature en lui saisissant le droit de désigner les journaux ; on a introduit ainsi la politique dans ses décisions. Il soutient, au nom de plusieurs magistrats qui ne le démentiront pas, dit-il, que la magistrature verrait avec reconnaissance qu'on lui retirât un pouvoir dont l'exercice l'embarrasse.

M. ANISSON-DUPERRON soutient que, dans l'arrondissement dont il est le représentant à la chambre, on a donné la préférence à un journal adversaire constant des actes du gouvernement.

Une voix à gauche : Quel est ce journal ? nommez-le.

M. ANISSON-DUPERRON ne répond pas et cède la tribune à M. Martin (du Nord).

M. MARTIN (du Nord) déclare qu'il est prêt à rendre compte de l'exécution de la loi.

La loi du 2 juin 1841, dit-il, a été vivement sollicitée par les cours royales, par tous ceux qui se sont occupés d'annonces judiciaires. On ne pouvait laisser au poursuivant le droit de choisir son journal ; on s'est long-temps occupé du remède.

comme dans la société arrête l'imagination, la dégrade, la glace et l'éteint. Aussi ne cherche-t-on pas à inventer, ce serait se donner trop de mal, et pourquoi d'ailleurs prendre tant de peine ? Ne vaut-il pas mieux faire de l'électicisme ? c'est plus simple et c'est en même temps plus lucratif : que peut-on désirer au-delà ? L'électicisme ! mais c'est la poule aux œufs d'or, ainsi que le prouve, dans un autre ordre de faits, le succès tenté et réalisé par certains philosophes, vertueux stoïciens de nos jours dont la scandaleuse et ridicule fortune n'a d'autre titre que la verbeuse impuissance de leur parole et d'autre cause que l'avidité rapace de leur insatiable et vulgaire ambition.

En art comme en idées, rien de plus aisé que de faire de l'électicisme ; il suffit d'allier ensemble des choses parfaitement dissemblables, de réunir des éléments n'ayant entre eux aucune unité, ou de couvrir tant bien que mal des lambeaux arrachés à des œuvres séparées par des siècles, exécutés sous des influences diverses et conçues d'après des idées diamétralement opposées. On voit que la recette ne demande pas de grands efforts d'imagination.

D'autres suivent une voie plus simple encore ; ils se bornent à copier servilement les monuments anciens, en ayant soin seulement d'en varier les proportions suivant l'exigence des circonstances, sans s'inquiéter de l'usage auquel on les destine ni de l'idée qu'ils doivent représenter.

On voit que l'esprit créateur de nos architectes ne s'est pas mis en frais de découvertes bien laborieuses ; la faculté d'invention leur a paru tellement précieuse à conserver intacte, que, de peur de l'amour-propre en l'exercer, ils ont mieux aimé la cacher à tous les yeux ; au surplus, ils y sont si complètement parvenus que nous leur souhaitons de tout notre cœur une aussi parfaite réussite dans leurs autres tentatives. Quant à présent, grâce aux systèmes de tous ces messieurs, nous avons des monuments dans lesquels on chercherait vainement une pensée, ou, ce qui est encore plus malheureux, qui sont en plein désaccord avec leur destination. Le temple grec surtout fait merveille dans cette combinaison : on l'introduit en tous lieux et à tous propos, comme ces personnages de comédie qui seuls forment toute une troupe et remplissent toute une pièce. On le compose, on le décompose, on le modifie dans ses accessoires ; on en change les ornements, on en varie l'ordonnance générale ; mais au fond l'idée sur laquelle il repose reste invariable. De là des églises chrétiennes que l'on prendrait pour des temples païens, des palais, des théâtres, des fontaines, des pavillons d'octroi, des corps-de-garde, et que sais-je encore ? qui semblent jetés dans le même moule. Peut-on s'en étonner quand les maîtres sont les premiers à encourager, à développer cette funeste tendance ; quand on lit dans un ouvrage aussi distingué que le dictionnaire d'architecture de M. Quatremère de Quincy que l'ordre grec est la perfection de l'art, et qu'au-delà il n'y a plus que barbarie et corruption ? Ainsi c'étaient des barbares ceux qui construisaient les cathédrales d'Amiens, de Rouen, de Tours, etc. ; c'étaient des barbares ceux qui dessinaient l'admirable façade de Notre-Dame de Paris ; c'étaient des barbares ceux qui osaient concevoir la flèche de Strasbourg, presque aussi élevée que la plus haute des pyramides d'Egypte. Il faut plaindre un siècle où de pareils blasphèmes peuvent s'écrire à la face du ciel.

A Paris nous devons à cette judiciaire direction de l'art le palais du quai d'Orsay, caserne immense, informe, disgracieuse, couronnée d'une espèce de croûte de pâté du plus mesquin effet, et la Madeleine, calquée sur le temple de Jupiter-Olympien, que l'on a eu la fableuse idée de traverser en église chrétienne, tandis que la basilique de Sainte-Geneviève reste déserte avec son épigraphe inutile : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. La première était destinée à devenir le temple de la gloire ; la situation, l'architecture, tout se réunissait pour la rendre éminemment

nettes qui semblent se perdre dans l'espace, les flèches aiguës, autour desquelles errent les nuages, et ces découpures de pierre d'une si exquise délicatesse qu'on les prendrait pour des réseaux de dentelles suspendus au front de nos églises comme des voiles de pudeur ; prodiges merveilleux d'un art qui n'avait d'autre inspiration que l'ardeur du zèle et la sincérité de la croyance.

L'architecture païenne avait été la divinisation de la forme, le culte de la nature sensible ; l'architecture chrétienne devint le triomphe de l'esprit, l'affranchissement de la pensée. Dans la première, on trouve de belles lignes, des détails d'une correction achevée, des proportions pleines de goût, des ornements d'une noble simplicité ; on reconnaît la précision calculée d'une règle à peu près mathématique ; on admire, mais on reste froid. Dans la seconde, au contraire, tout est libre, tout est spontané ; partout apparaît la vivacité de l'idée, l'entraînement de l'imagination ; on peut, à la vérité, découvrir des parties incorrectes, des rapports inexactes, des négligences d'exécution, mais on reste écrasé sous la majesté de l'ensemble ; on est obligé de se recueillir en soi-même, et le sentiment de l'infini se déroule avec toute sa grandeur devant l'esprit maîtrisé.

Qui de nous n'a pas été frappé de respect à la vue de ces magnifiques cathédrales dont les masses imposantes et noircies par le temps semblent braver les siècles ? Qui de nous, en pénétrant dans leurs religieuses enceintes, n'a pas senti son cœur s'élever à l'aspect de ces hautes voûtes suspendues comme par enchantement dans les airs ? Qui de nous n'a pas admiré avec un saisissement recueilli ces vaisseaux immenses, ces vastes nefs, ces piliers gigantesques, ces délicates nervures et ces rosaces brillantes qui s'épanouissent comme des fleurs lorsqu'un rayon de soleil descend au travers des vitraux colorés, anime doucement des mille feux de l'arc-en-ciel les mystérieuses profondeurs du sanctuaire ? A peine dans ces instants songeons-nous que ces merveilles sont dues à des hommes semblables à nous. Nous nous trouvons bien petits, nous nous sentons bien faibles devant elles. Notre orgueil ne se révèle plus à nous que dans toute la richesse de sa pauvreté, notre fierté nous abandonne, notre ame s'humilie, et, comme tout ce qui est grand nous parle de Dieu, souvent alors, malgré nous, la prière s'échappe de nos lèvres. C'est le plus beau triomphe que l'art puisse remporter puisqu'il fait taire les sens, va jusqu'à l'esprit, le pénètre, le subjugue et l'entraîne. Au reste, pendant que le moyen-âge élevait ces admirables basiliques, il déployait les ressources inépuisables d'une imagination toujours féconde à créer une multitude d'édifices particuliers où l'étonnante variété des détails s'unissait presque toujours heureusement avec l'harmonie de l'ensemble. On reconnaît qu'une idée nouvelle est venue délivrer l'art des liens dont l'avait chargé l'influence stérilisante d'un principe issu de l'erreur.

Ainsi chaque âge, chaque société, chaque croyance a gravé son symbole dans un type architectural qui lui est propre et qui naît, grandit et meurt avec elle. Quel sera le type de notre époque ? Et d'abord peut-il en exister un dans un siècle où les hommes ne croient qu'à eux-mêmes, où il n'y a rien de grand dans la pensée, si ce n'est l'égoïsme qui la ronge, la dessèche et la tue, où les idées de Dieu et de patrie ne sont pour bien des gens que de vains mots exploités par la ruse aux dépens de la crédulité naïve, des formules que la simplicité respecte, mais dont l'habileté se joue, en un mot, des entraves pour les dupes, des moyens pour les fripons ; dans un siècle où tout l'esprit religieux se résume dans l'adoration du moi et dans le culte de l'intérêt ? Ne doit-il pas résulter de cette incrédule généralité, de ce doute universel, de cet indifférentisme que l'on déguise sous le beau nom de tolérance, une sorte de chaos moral où l'artiste incertain flotte sans guide, sans principe, sans lumière et sans volonté ? C'est en effet ce qui arrive. Le scepticisme qui règne aujourd'hui dans l'art

nettes qui semblent se perdre dans l'espace, les flèches aiguës, autour desquelles errent les nuages, et ces découpures de pierre d'une si exquise délicatesse qu'on les prendrait pour des réseaux de dentelles suspendus au front de nos églises comme des voiles de pudeur ; prodiges merveilleux d'un art qui n'avait d'autre inspiration que l'ardeur du zèle et la sincérité de la croyance.

L'architecture païenne avait été la divinisation de la forme, le culte de la nature sensible ; l'architecture chrétienne devint le triomphe de l'esprit, l'affranchissement de la pensée. Dans la première, on trouve de belles lignes, des détails d'une correction achevée, des proportions pleines de goût, des ornements d'une noble simplicité ; on reconnaît la précision calculée d'une règle à peu près mathématique ; on admire, mais on reste froid. Dans la seconde, au contraire, tout est libre, tout est spontané ; partout apparaît la vivacité de l'idée, l'entraînement de l'imagination ; on peut, à la vérité, découvrir des parties incorrectes, des rapports inexactes, des négligences d'exécution, mais on reste écrasé sous la majesté de l'ensemble ; on est obligé de se recueillir en soi-même, et le sentiment de l'infini se déroule avec toute sa grandeur devant l'esprit maîtrisé.

Qui de nous n'a pas été frappé de respect à la vue de ces magnifiques cathédrales dont les masses imposantes et noircies par le temps semblent braver les siècles ? Qui de nous, en pénétrant dans leurs religieuses enceintes, n'a pas senti son cœur s'élever à l'aspect de ces hautes voûtes suspendues comme par enchantement dans les airs ? Qui de nous n'a pas admiré avec un saisissement recueilli ces vaisseaux immenses, ces vastes nefs, ces piliers gigantesques, ces délicates nervures et ces rosaces brillantes qui s'épanouissent comme des fleurs lorsqu'un rayon de soleil descend au travers des vitraux colorés, anime doucement des mille feux de l'arc-en-ciel les mystérieuses profondeurs du sanctuaire ? A peine dans ces instants songeons-nous que ces merveilles sont dues à des hommes semblables à nous. Nous nous trouvons bien petits, nous nous sentons bien faibles devant elles. Notre orgueil ne se révèle plus à nous que dans toute la richesse de sa pauvreté, notre fierté nous abandonne, notre ame s'humilie, et, comme tout ce qui est grand nous parle de Dieu, souvent alors, malgré nous, la prière s'échappe de nos lèvres. C'est le plus beau triomphe que l'art puisse remporter puisqu'il fait taire les sens, va jusqu'à l'esprit, le pénètre, le subjugue et l'entraîne. Au reste, pendant que le moyen-âge élevait ces admirables basiliques, il déployait les ressources inépuisables d'une imagination toujours féconde à créer une multitude d'édifices particuliers où l'étonnante variété des détails s'unissait presque toujours heureusement avec l'harmonie de l'ensemble. On reconnaît qu'une idée nouvelle est venue délivrer l'art des liens dont l'avait chargé l'influence stérilisante d'un principe issu de l'erreur.

Ainsi chaque âge, chaque société, chaque croyance a gravé son symbole dans un type architectural qui lui est propre et qui naît, grandit et meurt avec elle. Quel sera le type de notre époque ? Et d'abord peut-il en exister un dans un siècle où les hommes ne croient qu'à eux-mêmes, où il n'y a rien de grand dans la pensée, si ce n'est l'égoïsme qui la ronge, la dessèche et la tue, où les idées de Dieu et de patrie ne sont pour bien des gens que de vains mots exploités par la ruse aux dépens de la crédulité naïve, des formules que la simplicité respecte, mais dont l'habileté se joue, en un mot, des entraves pour les dupes, des moyens pour les fripons ; dans un siècle où tout l'esprit religieux se résume dans l'adoration du moi et dans le culte de l'intérêt ? Ne doit-il pas résulter de cette incrédule généralité, de ce doute universel, de cet indifférentisme que l'on déguise sous le beau nom de tolérance, une sorte de chaos moral où l'artiste incertain flotte sans guide, sans principe, sans lumière et sans volonté ? C'est en effet ce qui arrive. Le scepticisme qui règne aujourd'hui dans l'art

M. Martin (du Nord) remonte aux débats préparatoires qui ont précédé la loi dans les deux chambres, débats dans lesquels les questions politiques étaient complètement mises de côté.

M. le ministre dit que la magistrature a bien appliqué la loi, que tout le monde a fait son devoir, et que, si l'opposition n'est pas satisfaite, elle peut user de son droit d'initiative.

M. LEDRU-ROLLIN : La loi est-elle une loi politique ?

Au centre : Non !

M. LEDRU-ROLLIN : Eh bien ! on vous apporte des preuves du contraire. M. Anisson a dit qu'il y avait un journal d'opposition à Yvetot ; eh bien ! il n'y en a pas. (Agitation.)

M. ANISSON-DUPERRON : Je maintiens ce que j'ai dit.

M. LEDRU-ROLLIN : On a cité des faits auxquels M. le garde-des-sceaux n'a pas répondu. (Cris au centre.)

La violence ne m'empêchera pas de poursuivre. Nous sommes dans un cercle vicieux, car vous répondez toujours que les cours ont fait ce qu'ils ont voulu ; mais si elles ont donné une interprétation politique à la loi, c'est une mission pour nous d'examiner la portée de cette loi. M. le garde-des-sceaux a méconnu son devoir. Les passions politiques ne doivent pas descendre dans le sanctuaire de la justice. (Bruit au centre.)

Permettez-moi donc de finir. Vous avez interprété politiquement la loi ; c'est pour moi une raison de demander le renvoi, et je prie la chambre d'examiner s'il n'y a pas lieu de modifier la loi. (Très-bien !)

M. CHEGARAY, de sa place : Je demande à M. Ledru-Rollin s'il a la prétention de forcer les cours royales à donner des marques de confiance aux journaux qu'elles renvoient tous les jours devant les cours d'assises.

A gauche : Ah ! voilà le secret de la loi, voilà sa condamnation.

M. ODILON BARROT soutient qu'il est impossible que les cours royales fassent de l'application de l'article 696, l'occasion de donner à tel ou tel journal un témoignage de confiance ou de défiance. L'opinion seule de M. Chegaray prouve que la loi est mauvaise.

On ne doit jamais prendre en considération l'opinion d'un journal quand il s'agit d'une question de publicité.

L'orateur appuie le renvoi par cette raison qu'il est utile d'appeler l'attention du gouvernement sur des faits qui ont assez vivement ému l'opinion pour qu'à plusieurs reprises, dans le cours de la session, la tribune ait retenti d'interpellations adressées au ministre sur la manière dont la loi sur les annonces judiciaires a été appliquée par les cours royales.

M. LE PRÉSIDENT met l'ordre du jour aux voix.

L'ordre du jour est adopté à une faible majorité.

Nous remarquons que M. de Lamartine n'a voté ni pour ni contre. L'honorable député écrivait pendant que la chambre a voté.

Une longue agitation succède à cette discussion qui paraît avoir causé au ministère une vive anxiété.

M. TESNIÈRES, rapporteur, passe à une autre pétition : « Le sieur Salmon, à Paris, demande qu'il soit pris des mesures législatives tendant à mettre un terme à la jurisprudence qui a pour objet de faire condamner à des dommages-intérêts par les cours d'assises les écrivains absous par le jury. »

Le bruit que fait la chambre, livrée à une agitation inaccoutumée, nous empêche d'entendre un seul mot du rapport. M. le président réclame inutilement le silence.

M. ODILON BARROT : Il s'agit de l'institution du jury, d'une question constitutionnelle, et le rapporteur a droit à plus de silence.

Cet avis n'est pas écouté.

En finissant, M. le rapporteur propose, au nom de la commission, l'ordre du jour.

Il est quatre heures, M. Despaux monte à la tribune.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

PHILIPPEVILLE, le 6 mai. — On apprit à la place il y a quelques jours que les Kabyles des tribus situées à l'ouest de notre ville, excités par les prédications furibondes du marabout Si-Zerdout qui prêchait et faisait prêcher la guerre sainte, se réunissaient en nombre assez considérable et dans un but hostile chez les Beni-Sala. Ils eussent probablement attaqué au premier jour nos convois ou le camp d'El-Arouch, si nous ne les avions prévenus ; on dit même, mais nous ne saurions l'affirmer, que le dernier courrier a été attaqué. Quoi qu'il en soit, on jugea à propos d'aller au-devant de l'ennemi.

M. le colonel Brice, commandant supérieur du cercle de Philippeville, sortit précipitamment, dans la journée du 1^{er} mai, à la tête d'une colonne dont l'effectif était de 1,200 à 1,300 fantassins et 200 cavaliers, bien disposé à offrir le combat aux Arabes.

Propre à cet usage : on la consacre au culte catholique. La seconde devait servir d'église ; elle a une nef, des transepts, un chœur : on la transforme en Panthéon.

On ne pouvait pas mieux espérer de l'esprit de tact et de convenance de nos hommes d'état. En vain le goût et la raison outragés protestent contre cette aberration d'idées dont le moindre tort est d'être absurde : on a bien autre chose à faire que d'écouter le goût et de se conformer à la raison.

Si nous poursuivons cette énumération, nous trouverons encore l'église-café-théâtre de Notre-Dame-de-Lorette et l'église de Saint-Vincent de Paule qui semble ne devoir rien envier à ses rivales.

Nous dirions bien quelque chose de la Bourse, mais sa consécration au dieu de l'argent est si bien appropriée à son style qu'en vérité nous aurions mauvaise grâce à reprocher à son auteur le léger effort de travail qu'elle lui a coûté. Au surplus, disons tout de suite, pour que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée, que nous sommes loin de vouloir à tout jamais proscrire l'art antique, et que dans l'édifice qui nous occupe on en a fait, sauf quelques défauts de proportion, une application aussi heureuse que possible. Ce que nous blâmons, c'est l'abus de cet art et la manie qu'ont nos architectes de l'employer sans discernement et dans toutes les circonstances.

Mieux inspiré depuis quelque temps, on se borne à suivre fidèlement les anciens plans quand on a le bonheur de les avoir, ou bien à imiter aussi exactement que possible les parties existantes des édifices que l'on veut agrandir ou réparer. Ainsi a-t-on fait pour l'hôtel-de-Ville, et l'on sera parvenu, grâce à ce soin, à exécuter l'un des plus beaux monuments de la capitale ; ainsi se propose-t-on de faire pour la Sainte-Chapelle. C'est encore la même voie que l'on suit dans les travaux entrepris pour la restauration de Saint-Denis. Disons en passant, à propos de ces travaux, que l'ensemble produira certainement beaucoup d'effet. Mais en même temps quelles imperfections ! quels contre-sens grossiers dans les détails ! quelle lourdeur dans l'ornementation ! On voit que la liste civile a passé par là. Cette pauvre liste civile, c'est vraiment une justice à lui rendre, est aussi nulle en fait de goût qu'elle est lade en fait d'argent.

Partout où elle pose sa main elle laisse une trace de sa sottise ; son lourd marteau ne sait que tailler la pierre et briser les moellons. Aucune liste civile n'aura construit davantage, mais aucune n'aura plus mal construit.

Au surplus, le système de restauration qui fort heureusement prédomine aujourd'hui dans la direction imprimée aux monuments publics est encore sans contredit ce qu'il peut y avoir de plus favorable à l'art. Il vaut mieux, quand on n'a pas d'idées, se borner à copier aussi fidèlement que possible celles de gens qui se sont donné la peine d'en avoir, que de gaspiller des millions. En attendant, qui sait ? nos architectes parviendront peut-être à en découvrir une. Le hasard a fait tant de choses qui paraissent d'abord tout aussi difficiles !

Cette revue rapide des monuments modernes vient tout naturellement se placer dans un article sur l'architecture. Après avoir dit quelques mots de Paris, il serait injuste de passer Lyon sous silence. Lyon est peut-être de toutes les villes de province celle qui fait actuellement les plus louables efforts pour dépouiller cette livrée de repoussante laideur que l'étranger a si patiemment attachée à son nom, pour sortir de cette ornière fangeuse où, plongée, si ses tentatives n'ont pas des résultats plus apparents, c'est que sa tâche est rude et qu'il lui reste encore beaucoup à faire.

Au reste, la comme ailleurs, les mêmes causes ont été suivies des mêmes effets. Parlerons-nous de ce Grand-Théâtre, chef-d'œuvre de mauvais goût, si lourd en même temps, si grossièrement massif, et qui a l'air

La petite colonne fit des marches et des contre-marches pendant les journées des 1^{er} et 2 sans rencontrer l'ennemi. Enfin le 3, vers les onze heures du matin, au sortir d'un défilé, nos troupes furent assaillies par des nuées de Kabyles qui attaquèrent, il faut en convenir, avec une grande vigueur. Le colonel Brice et les troupes sous ses ordres ne pouvaient être mieux servis. Le combat s'engagea immédiatement, et il fut long et acharné, puisque, ayant commencé à onze heures du matin, l'affaire ne se termina que le soir, à neuf heures, par la retraite des Kabyles.

Nos troupes se sont battues avec une bravoure admirable, et l'ennemi, quoique supérieur en nombre, a été forcé de lâcher pied, après avoir éprouvé des pertes très-considérables. Bon nombre de Kabyles sont restés sur le terrain.

Nous avons eu, de notre côté, à regretter la mort de 2 officiers et de 10 hommes.

M. Lepelletier, chirurgien-major du 19^e léger, a été tué pendant que sous le feu de l'ennemi il pansait un militaire blessé. La perte de M. Lepelletier sera vivement sentie.

La petite colonne expéditionnaire est rentrée à Philippeville le 4 à cinq heures du soir : elle s'était réunie près d'un blockhaus où les voitures envoyées de notre ville ont pris les blessés, qui étaient au nombre de 52.

Chronique.

LYON.

Dans ses calamités, notre ville a reçu des témoignages non équivoques de la sympathie des populations étrangères, et l'on se rappelle les secours récents que les cités d'Allemagne ont adressés à nos inondés. Le jour est venu pour Lyon d'user de réciprocité et de prouver aussi que chez nous le sentiment de fraternité qui lie les nations entre elles se réveille plus vif à la voix du malheur.

La ville de Hambourg, que tant de rapports de commerce unissent à la nôtre, vient d'être frappée d'un horrible désastre. L'incendie qui en a dévoré le tiers a causé des ravages incalculables qui réclament de prompts secours.

Nous sommes priés de faire un appel à la générosité de nos concitoyens en faveur des victimes de l'incendie, et de les prévenir que les souscriptions sont ouvertes au bureau de notre journal, ainsi que chez :

MM. veuve Guérin et fils, quai de Retz ;
Arles-Dufour, port Saint-Clair ;
Brolemann et Co, grande rue des Feuillants ;
H.-C. Platzmann et fils, rue Royale ;
Guyot et Fournier, place Croix-Paquet ;
Louis Mas et Co, quai Saint-Clair.

Nous insérons ci-après la première liste de souscriptions et nous continuerons de publier les noms des personnes qui s'y associeront.

PREMIÈRE LISTE.

Brolemann et Co.....	600 fr.
Guyot et Fournier.....	1,000
H.-C. Platzmann et fils.....	1,000
J. Arles-Dufour.....	500
G.-F. Brolemann.....	200
Morin et Steiner.....	300
Jean Bontoux et Co.....	300
Etienne Gauthier.....	300
F.-V. Beaup.....	300
Balay frères et Co.....	100
	4,600 fr.

DÉPARTEMENTS.

Le château de Saint-Julien (Jura), appartenant à M. Lezay de Marnésia, préfet de Loir-et-Cher, dont la garde est confiée à un homme d'affaires qui ne l'habite pas, a été dévalisé en partie il y a quelques jours.

— On lit dans le *Courrier du Gard* :

« Le 10 mai courant, M. l'abbé Paramelle, en conformité du vœu exprimé dans la délibération du conseil municipal en date du 25 avril, a commencé l'exploration du territoire de la ville de

Nîmes. Nous faisons des vœux bien sincères pour le succès de cette opération, et nous espérons que M. l'abbé Paramelle pourra indiquer à l'administration des ressources nouvelles pour accroître l'importance des eaux si nécessaires aux besoins de la cité et de son industrie. »

— On écrit de Saint-Amour à la *Sentinelle du Jura* :

« La ville de Saint-Amour vient aussi d'avoir son insurrection. Celle-ci n'est point politique ; l'ouverture d'un chemin de grande vicinalité de la Saône à la rivière d'Ain a suscité cette petite émeute populaire. Hâtons-nous de dire cependant qu'il n'y avait guère que les propriétaires riverains qui montraient de l'exaltation ; ils ne voulaient laisser ouvrir cette route qu'à leur corps défendant. L'autorité fut un instant méconnée ; mais la gendarmerie s'étant avancée, force resta à la loi.

» Deux des rebelles furent arrêtés et conduits devant l'autorité où, après maintes explications et menaces de part et d'autre, il fut convenu que les entrepreneurs paieraient l'indemnité de trente-cinq francs allouée par jugement du tribunal à un particulier sur le champ duquel ils pourraient ensuite travailler. »

— Ces derniers jours, en travaillant profondément le terrain, on a trouvé à Marsanne (Drôme), dans le domaine du Parc, dix-huit kilogrammes de médailles antiques. Elles étaient renfermées dans une urne qui s'est brisée en effectuant la fouille.

Ces médailles, qui ont été offertes au musée de Valence, présentent presque toutes les mêmes effigies. Les revers seuls sont variés. Quelques unes sont d'une très-belle conservation et représentent des cerfs, des centaures, des hommes à tête de cheval, etc. Les inscriptions sont latines et reportent au Bas-Empire la plupart de ces médailles, dont le plus grand nombre est en bronze. Quatre ou cinq sont en argent, et toutes, quoique très-bien conservées pour le type, sont très-mal rognées.

— Un déplorable accident a mis en émoi ces derniers jours la commune d'Hauterives, canton de Saint-Vallier, arrondissement de Valence.

Le nommé Albert, cordonnier, domicilié dans cette commune, a été victime d'une bien fâcheuse méprise. Etant à chasser avec son ouvrier dans un des bois qui entourent Hauterives, celui-ci, nommé Audrand, l'a pris pour une bête fauve, caché qu'il était dans un fourré épais, et l'a tué misérablement d'un coup de fusil chargé à petits plombs. Albert est mort presque sur le coup.

— M. Victor Hugo est, dit-on, prochainement attendu à Marseille. Il doit se rendre en Algérie et de là il se propose de parcourir l'Orient.

— La petite ville de Die, dans le département de la Drôme, si célèbre par sa clairesse, pourra bientôt prétendre à une autre illustration, celle des amours romanesques. L'année dernière, un malheureux amant tira un coup de pistolet à la dame de ses pensées, puis se tua sur son cadavre. Quelques jours après un Narcisse que la petite-vérole avait défiguré s'est noyé de désespoir. Enfin voilà qu'un pauvre diable, âgé de 30 ans, cultivant son modeste héritage, et qui s'était avisé de devenir amoureux d'une jeune personne appartenant à une des familles les plus riches et les plus nobles du pays, a perdu la tête par suite de l'exaltation que lui donnait cette passion qu'on se faisait un jeu imprudent d'exciter et d'entretenir par d'ironiques espérances ; il a fini par se jeter dans la Drôme où il a péri.

— Une lettre de Moscou du 12 avril nous apprend que le fameux coureur norvégien Menseen Ernst, qui était ici il y a quinze jours, et qui était arrivé à pied de Stockholm, s'est engagé d'aller à pied de Moscou à Jérusalem en trente jours. Plusieurs seigneurs russes ont parié, et les paris se montent à 320,000 f. (80,000 roubles). Son départ est fixé au 1^{er} mai. Il est âgé de 59 ans.

(Morning-Chronicle.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

d'une citadelle, d'un fort détaché, comme si les architectes qui l'ont élevé eussent pressenti que Lyon deviendrait un jour ville de guerre et eussent voulu ménager aux assiégés la ressource d'une forteresse intérieure à l'épreuve de la bombe et du boulet. S'ils ont agi dans cette prévision, nous devons convenir qu'ils ont admirablement réussi ; une si rare perspicacité fait honneur à leur faculté divinatoire, mais donne une pauvre idée de leur talent architectural. Plus tard un palais de justice était à construire : l'imagination pouvait s'exercer dans un large champ ; l'emplacement était vaste et favorable ; on devait espérer enfin que ces heureuses circonstances seraient mises à profit pour doter la ville d'un édifice digne d'elle. Au lieu de cela qu'a-t-on fait ? On a commencé par construire un grand mur, bien long, bien haut, bien lisse ; puis on a dressé au-dessus une file de colonnes tellement rapprochées les unes des autres qu'elles donnent de loin au palais un faux air de cage gigantesque et simulent assez bien des barreaux de prison, sans doute par une fine et délicate allusion à la destination du monument. Enfin, on a couronné le tout d'un attique si défectueux, si disproportionné qu'il constituerait à lui seul une bête assez grossière pour gêner tout le reste dans le cas où l'on pourrait redouter quelque chose à cet égard. A l'hôpital on a mieux fait. On devait achever une des ailes de ce bel édifice, l'une des gloires monumentales de Lyon ; pour bien faire, il suffisait de copier exactement l'aile existante : on s'en est bien gardé, et sans doute pour gagner quelques pouces carrés de terrain, on a bravement ajouté une ou deux croisées de plus que dans la partie opposée. Que peuvent dire pour leur justification les auteurs ou les approbateurs d'un si stupide vandalisme ? peut-être que de près on ne le verra pas et que de loin on n'y fera pas attention. Voilà cependant comment on dévore des millions. Mieux vaudrait cent fois les employer à creuser des égouts et à doter la ville d'une abondante distribution d'eau, que de la faire servir à solder des constructions condamnées par le goût le plus vulgaire.

MM. les architectes, alors même qu'ils le pourraient, et dans ces circonstances, certes, ils ne l'oseraient pas, auraient beau citer Vitruve et Palladio, le bon sens public leur répondrait que leurs ouvrages pourraient être conçus dans toutes les règles et cependant ne rien valoir, et le bon sens public aurait raison. Si les beaux monuments sont l'honneur du siècle qui les voit naître et de la nation qui les élève, les indignes constructions que les tailleurs de pierre de nos jours multiplient dans nos villes sont la honte de notre époque et nous rendront la risée des générations futures, dans le cas où elles auraient le sentiment de l'art plus complet, plus développé et plus délicat que nous, ce qui ne sera pas difficile.

Parlerons-nous encore d'autres créations qui sans doute n'ont pas la prétention de servir à l'ornement de la ville, mais qui cependant devraient se trouver en rapport avec leur destination : de cet abattoir si étroit, si exigü, que le service peut à peine s'y faire, ou du moins s'y fait très-mal ; de cet entrepôt de sel dont le vaste portail, qui n'admettra jamais que des chargements peu élevés, semble construit pour laisser passer les vaisseaux à trois ponts toutes voiles dehors, tandis que les portes de la caserne de gendarmerie, qui doivent donner accès à des chariots de fourrage hauts comme des montagnes, sont tellement basses qu'un cavalier est presque obligé de s'incliner en entrant pour ne pas se briser le front contre les pierres du cintre. N'admirez-vous pas le judicieux esprit qui a présidé à cette double combinaison ?

Au surplus, que MM. les architectes de Lyon se consolent, leurs confrères de Paris ne leur cèdent en rien quand ils sont abandonnés à eux-mêmes, témoin cet a-mas informe de moellons que l'on nomme le Ministère de l'intérieur et qui serait renié par la dernière ville du dernier département.

L'architecture a malheureusement suivi le mouvement général ; elle s'est faite petite, mesquine, bourgeoise ; elle a perdu la tradition du grand et du beau. De nos jours les monuments sont rares ; en revanche, on construit d'élégantes maisons. L'art s'épuise dans le pourtour d'une croisée, dans les enjolivures d'une porte-cochère. D'un autre côté, le style simple et noble de l'ornementation antique a disparu ; à sa place on ne trouve plus que richesse et confusion, comme si la dorure et l'éclat pouvaient remplacer le goût et la grâce. Le salon, la boutique et le café, voilà les trois termes du genre, les limites fatales dans lesquelles il tourne sans en pouvoir jamais sortir. Est-ce un progrès ? qui oserait le dire ? Nous y voyons, nous, une dégradation, un abaissement, une décadence rapide, certaine, inévitable, à moins que quelque fait imprévu et puissant ne vienne changer cette aberration des esprits et ne les arrache violemment à ce culte exclusif et borné d'un individualisme abrutissant.

Cette année le salon d'architecture renferme vingt numéros fournis par quatorze exposants dont nul malheureusement ne se distingue par aucune qualité vraiment remarquable. Ce sont pour la plupart des restaurations ou même de simples dessins.

MM. Horeau cependant a voulu montrer de la hardiesse ; il jette par terre plus de mille maisons d'un seul coup, démolit tout un quartier de Paris depuis l'hôtel-de-Ville jusqu'au Louvre, remanie des ponts, des rues entières ; puis, sur cette immense surface, déblayée, aplanie, nivelée, il élève quatre ou cinq grands édifices carrés qui la divisent comme les cases d'un échiquier. Pendant qu'il était en train, pourquoi M. Horeau n'a-t-il pas fait table rase de Paris ? il aurait eu le plaisir de le reconstruire à neuf d'après la régularité stérile de ses plans rectilignes. C'est un architecte que nous recommandons à la ville de Lyon : sous sa direction la besogne irait vite.

M. Dedibau donne soixante-dix-neuf projets microscopiques pour la réunion du Louvre aux Tuileries. Dans cette multitude nous en avons inutilement cherché un qui nous satisfît complètement. Peut-être sommes-nous trop difficiles ; peut-être aussi cette impression défavorable tient-elle à l'exigüité de ces plans qui exigeraient presque l'emploi d'une loupe pour être convenablement examinés.

MM. Coutant et Durand sont plus modestes : ils se contentent de présenter chacun le modèle d'une salle de spectacle. La composition en est sage, l'effet général satisfaisant ; celle de M. Coutant surtout est d'un assez bel aspect, c'est en résumé l'ouvrage qui nous a semblé le plus heureusement conçu.

M. Everard a fait un joli dessin d'un portail gothique espagnol, mais ce n'est qu'un dessin.

Quant au tableau des trois ordres d'architecture des Grecs exposé par M. Renard, sa place est dans une école de dessin linéaire et non point au salon.

L'église protestante de M. Perrin est au moins bizarre par le caractère byzantin que l'architecte a voulu lui donner, mais à cela se borne son mérite.

Que dire des œuvres de MM. Gauchi, Laborde et Magné qui proposent : le premier, une reconstruction de la Bibliothèque royale ; les deux derniers, une modification du palais de l'Institut, sinon que ces œuvres sont d'un bon médiocre ?

Enfin MM. Boes-Wilwald, Lion, Malpièce et Travers ont présenté chacun un ou plusieurs projets de restaurations. Comme dans ce genre l'exactitude est tout, et que nous ne connaissons pas les édifices auxquels ces restaurations doivent s'appliquer, nous croyons devoir nous abstenir.

Telle est en quelques mots l'analyse du salon d'architecture. On doit voir par ce peu de lignes que notre école est malheureusement loin de démentir les réflexions auxquelles nous nous sommes livrés en commençant.

M. P.

Etude de Me Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n° 29.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

le samedi vingt-huit mai 1842,
A ONZE HEURES DU MATIN,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

DEUX MAISONS
contiguës,

Situées à la Guillotière, à l'angle de la rue de Chabrol
et d'une rue projetée,

EN DEUX LOTS AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE.

MISE A PRIX :
Premier lot 30,000 fr.
Deuxième lot 15,000

Total 45,000 fr.
S'adresser audit Me Vignat, avoué poursuivant. (2956)

Etude de Me Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac,
n° 2.

Le samedi quatre juin 1842,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE MAISON
et d'un jardin,

SITUÉS A SAINTE-FOY-LEZ-LYON, RUE SAINTE-MARGUERITE,
Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Joseph
Azemar, décédé menuisier audit Saint-Foy.

Mise à prix 5,000 fr.
S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit Me
Brun, avoué. (2551)

Etude de Me Fauché, huissier, à Lyon, place du
Palais-de-Justice, n° 1.

Mardi dix-sept mai courant, à neuf heures du matin, sur la
place Henri IV, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques
et au comptant divers objets mobiliers et ustensiles de méca-
nicien saisis, consistant en tables, commodes, chaises, gla-
ces, objets de cuisine, forges, enclumes, marteaux, filières,
tours, étaux, outils de forgeron, etc., etc. (2756)

Même étude.

Le même jour, à la même heure, sur la place Saint-Michel,
à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers
objets mobiliers saisis, consistant en tables, commodes, com-
modas, glaces, placards, buffets, poêle, garde-robes, objets de
cuisine, etc., etc. (2757)

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES
ET PUBLIQUE.

Le lundi seize mai mil huit cent quarante-deux et jours sui-
vants, s'il y a lieu, par le ministère de MM. Camille Juvat et
Reverchon, courtiers de commerce, il sera procédé, dans les
magasins de M. A. J. Nagaud, marchand drapier, situés rue
de la Poulaille, n° 6, à la vente publique et volontaire des
marchandises provenant de la liquidation dudit commerce,
consistant en draps, Elbeuf, Sedan, Louviers et autres, articles
pantalons, gilets assortis variés, escot, stoff, flanelle, molle-
ton blanc, noir, gris, vert, etc.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement du tribunal de
commerce à la date du 15 courant.

Il sera perçu, en sus du prix de vente, 4 0/0 pour frais
d'enregistrement, annonces, courtages, etc.

Les courtiers chargés de la vente,
CAMILLE JUVAT, REVERCHON.

ÉTUDE DE Me VUY, SUCCESSION DE Me QUANTIN, NOTAIRE, A LYON,
QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Vernaison, sur les bords du Chemin de Fer
et du Rhône.

Le jeudi neuf juin mil huit cent quarante-deux, à onze
heures du matin, il sera procédé, par le ministère de Me Vuy,
notaire, et en son étude, à Lyon, quai Saint-Antoine, 11, à la
vente aux enchères d'une propriété sise à Vernaison, départe-
ment du Rhône, sur les bords du chemin de fer et du Rhône.

Cette propriété se compose :

1. De bâtiments, fours et autres constructions considéra-
bles, disposés pour une fabrique de porcelaine ;

2. D'une vaste et belle maison de maître avec toutes ses
dépendances ;

3. D'un clos complanté en mûriers et arbres fruitiers,
dans lequel se trouvent des eaux abondantes.

La contenance totale est de 3 hectares 85 ares 12 centiares.

Cette propriété, par le genre et l'étendue de ses construc-
tions, peut être appropriée à plusieurs industries.

Elle sera vendue en quatre lots qui pourront être réunis
par suite d'une enchère générale.

On pourra traiter à l'amiable avant ledit jour de l'adjudi-
cation, s'il est fait des offres suffisantes.

Pour prendre connaissance de la composition des lots, de
leur mise à prix et des autres conditions de la vente, s'adres-
ser à Me Vuy, notaire, dépositaire du cahier des charges, du
plan et des titres de propriété. (5958)

MÊME ÉTUDE.

VENTE AUX ENCHÈRES
D'UN BEAU

DOMAINE,

Situé à Annoisin, canton de Crémieux (Isère),

A deux kilomètres de cette dernière ville et à deux kilomètres du Rhône.

Ce domaine se compose de bâtiments de ferme et d'explo-
itation, terres, prés, vignes, bois et pâturages, le tout d'un
seul tènement en grande partie clos de murs, de la conte-
nance de 30 hectares.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

La vente aura lieu en l'étude de Me Vuy, notaire, le mer-
credi 1er juin 1842, à l'heure de midi précis, sur la mise à
prix de 30,000 fr.

S'adresser, pour traiter ou prendre connaissance du cahier
des charges, en l'étude de Me Vuy, notaire à Lyon, quai
Saint-Antoine, n. 11. (5959)

ÉTUDE DE Me TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

A vendre

UN ANCIEN FONDS DE PENSION BOURGEOISE,
avantageusement situé, avec une bonne clientèle.

S'adresser audit Me Tavernier, rue du Bât-d'Argent, n. 22.
(657)

MÊME ÉTUDE.

A vendre,
A DES PRIX MODÉRÉS,

DIVERSES MAISONS
de campagne,

A Irigny, Sainte-Foy, Chaponost, le Point-du-Jour,
Écully, Charbonnières, Roche-Cardon,
Saint-Clair, Mon-Plaisir
et Sans-Souci,

ET DIVERS DOMAINES ET TERRES
d'un bon produit.

S'adresser audit Me Laval. (4891 bis)

MÊME ÉTUDE.

A vendre.

MAISON DE CAMPAGNE

SITUÉE A ÉCULLY,

COMPOSÉE

de huit pièces avec jardin, verger,
bois anglais, grangeage et
un hectare environ
de terrain.

S'adresser audit Me Laval. (4892)

ÉTUDE DE Me DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY,
N° 165.

A VENDRE,

JOLIE PROPRIÉTÉ
d'agrément et de rapport,

Située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sur les limites
de Collonges.

Cette propriété, qui est dans une exposition magnifique,
est composée de maison de maître, bâtiments de granger et
d'exploitation, cour, jardin, salle d'ombrage, vaste terrasse
garnie d'orangers et autres arbustes en caisse, fontaine in-
tarissable, espaliers, prés, terres et vignes, le tout d'un seul
tènement clos de murs, complanté d'arbres à fruits, de la
contenance de 2 hectares 35 ares.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à Me
Darmes, notaire, à Lyon, place du Change. (5559)

ÉTUDE DE Me OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-
GRILLET, 2.

A VENDRE A UN PRIX MODÉRÉ,

UNE JOLIE
PROPRIÉTÉ

Située à Écully, à dix minutes de l'église,
dans une exposition magnifique.

Bâtimens en parfait état, eaux abondantes, salles d'om-
brage, jardin, prés et vigne, le tout clos et formant un seul
tènement de plus de 60 ares.

S'adresser audit Me Olivier, notaire. (5167)

MÊME ÉTUDE.

A placer en viager.

5,000 fr. sur deux têtes de soixante-trois et soixante-
cinq ans ;

10,000 fr. sur une tête de soixante-trois ans ;

20,000 fr. sur une tête de cinquante-huit ans.

S'adresser à Me Olivier, chargé du placement en dette à
jour de nombreux capitaux et de la vente de divers immeu-
bles à la ville et à la campagne. (5167 bis)

ÉTUDE DE Me LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-
PIERRE, N° 10.

A vendre,

SUR LE PIED D'UN REVENU NET DE 6 0/0 GARANTI,

UNE
PROPRIÉTÉ
agricole et industrielle.

S'adresser audit Me Laval. (4891)

A VENDRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE,
Pour entrer en jouissance de suite ou au
11 novembre prochain.

Les bâtiments du domaine de Poléxinge, situé sur la com-
mune de Miribel, près le marais des Echets, sur la route de
Bourg à Lyon par Villard, à trois heures de Lyon.

Ces bâtiments se composent d'une maison de maître avec
cave, écurie, vaste remise, puits à eau claire ; le tout clos de
murs en pierres et cailloux, de la contenance environ de
45 ares.

Il peuvent être appliqués à une auberge ou relais de
poste, ou servir d'entrepôt pour les communications du Lyon-
nais avec la Bresse. Avec ces bâtiments, l'on vendra un fonds
de terre de première qualité d'environ 4 hectares 50 ares ;
le tout contigu.

La vente aura lieu dans la propriété le dimanche 29 mai
1842, aux enchères publiques et en cinq lots : les quatre pre-
miers comprendront chacun une partie des bâtiments avec
60 ares de terre environ ; le cinquième comprendra 2 hec-
tares 50 ares de terre environ, propices à l'établissement d'un
pré de première qualité.

On criera ensuite le tout en un seul lot. On donnera des
facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, sur les lieux mêmes,
et pour traiter avant le jour de la vente, au sieur Sarasin,
greffier à Saint-Clair, Grande-Rue, n. 152, fondé de pou-
voir de M. Peguet. (676)

A vendre.

MAGASIN DE MERCIERIE ET BONNETERIE situé dans
un des meilleurs quartiers de la ville de Lyon. — S'adresser
chez Mme Siaux, rue Tupin, n. 16. (612)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, dans une belle
position de la ville et bien achalandé, estimé 18,000 fr. On
donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez M. Picard, rentier, rue Port-Charlet, n. 16,
à Lyon. (664)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(6817)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques,
Flueurs blanches, etc.

DÉPOT GÉNÉRAL : chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX et Co sera réputée
CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS.

(7629)

A vendre.

Un cabinet portatif vitré,

PROPRE POUR UN JARDIN OU LOGE DE PORTIER.

S'adresser à l'ébéniste, quai de la Charité, 150. (5561)

A vendre ou à louer de suite.

UN FONDS DE RELIEUR DE LIVRES. La location est de
250 fr., le bail de quatre années. On donnera facilités pour
le paiement de la vente.

S'adresser rue Ferrandière, 17, au 3e, les jours non fériés.
(682)

A vendre pour cause de commerce.

UN BEAU FONDS DE CAFÉ tout réparé à neuf, ayant un
bon travail et un long bail, situé place des Jacobins, n. 15.

S'y adresser. (650)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, dans une belle
position, à la Croix-Rousse.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2. (607)

A vendre.

UN BEAU FILET DE PÊCHE tout neuf, dit COUBE.
S'adresser à M. Charvieux, restaurateur et fermier de la
pêche de la Gare de Perrache. (674)

A louer pour cause de départ,

DE SUITE OU A LA SAINT-JEAN PROCHAINE.

UN BEL APPARTEMENT de deux pièces au premier
étage, nouvellement agencé et susceptible de divisions.
S'y adresser, aux Brotteaux, rue d'Orléans, n. 1. (658)

AVIS.

UN ANCIEN NÉGOCIANT, pouvant fournir de bonnes re-
commandations et connaissant l'anglais et l'allemand, dési-
rerait trouver une place de GÉRANT ou COMPTABLE.

S'adresser chez M. F. Rivière, commissionnaire, rue Neuve,
n. 11. (681)

Bureau d'Indication.

On demande UN EMPLOYÉ pour une administration.
PLUSIEURS SUJETS INTELLIGENTS pour magasin et
pour divers emplois. Inutile de se présenter sans les meilleurs
renseignements.

On demande également PLUSIEURS FILLES.

S'adresser rue de la Barre, n. 11, au 1er. A toute heure
on y trouve DES SUJETS des deux sexes. (684)

AVIS.

Les entrepreneurs des Ecoisses de Vaise préviennent le
public qu'à dater du 15 mai, le service de CHARBONNIERES
aura lieu tous les jours de cinq à six heures du matin et de
onze à midi.

Les départs auront lieu, comme ci-devant, du quai Ville-
roy, près du café Neptune. (659)

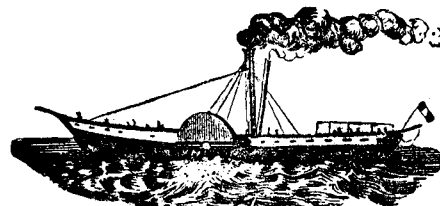
AVIS

MM. les actionnaires de la Caisse d'Escompte pour le Com-
merce des Bestiaux sont prévenus que l'assemblée du pre-
mier trimestre aura lieu le 25 mai, à onze heures précises,
dans les bureaux de la Compagnie, place du Palais-de-Justice,
n. 1, au 1er.

Tout actionnaire sera admis à cette assemblée, quel que
soit le nombre d'actions dont il est porteur. (5562)

AVIS.

Le seul dépôt de la Quintessence antipsorique de Mettem-
berg et du Médico pratique et cosmétique pour le départe-
ment du Rhône est toujours, à Lyon, chez M. Macors, pharma-
cien, rue Saint-Jean, n. 30. (7547)



LE CROCODILE, LE MARSOULIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux
du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

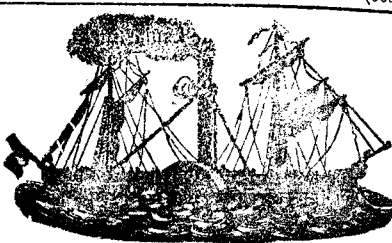
A 4 HEURES DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et
FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à
bord du bateau. (6561)

A la Ferme de la Tête-d'Or,
On reçoit les chevaux au vert à des prix modérés.

(665)



Service spécial des
BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE,

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Les départs auront lieu tous les jours impairs,

De LYON, à 11 heures du matin ;

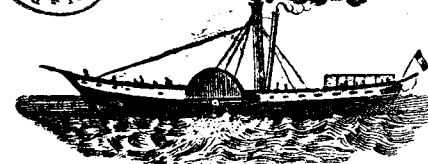
De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la
Charité ;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de
la Compagnie ;

A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Com-
pagnie ;

A Valence, chez MM. Puissant et Rulat, agent
de la Compagnie. (6685)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 10 au 20 mai, à 5 heures
du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une
marche supérieure, des aménagements riches, élégants,
vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recom-
mandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent
être bien et aller vite. (6684)

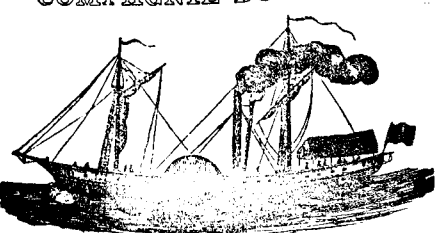
SURDITÉ--MIGRAINE.

Brochure in-8°, 4e édition, par le docteur M. MÈNE, en-
tièrement refondue, contenant : 1o ses remarques et ses dé-
couvertes sur les causes qui ont empêché jusqu'à présent la
médecine de ne guérir que rarement ces affections ; 2o le
traitement simple avec lequel elle on peut guérir soi-même
les surdités accidentelles et les migraines récentes ou invé-
térées, fondé sur une infinité de succès bien prouvés obtenus
dans les cas jugés incurables, etc. (6490)

Prix de cet ouvrage : 2 fr. 50 c.

Chez M. Aguetant, place de la Préfecture.

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à 4 heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON
en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES : Premières. Secondes.

Beaucaire. } 4 fr. 2 fr.

Avignon et Valence. }

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. (6752)

Les bureaux sont quai Monsieur, 119.